CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mai 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

<u>Présents</u>: Pierre CALMELS, Catherine COSENZA, Michel COURTOIS, Audrey COUSINIE, Nathalie DENJEAN, Julien DO, Véronique GUIBAUD, Isabelle PONT, Mathieu POULAIN, Gilles SICARD, Bernard STREHAIANO.

<u>Absents excusés</u>: Guillaume BARBARA, Valéry CANREDON, Antoine DELESALLE, Laetitia HOLMIERE.

Secrétaire de séance : Isabelle PONT.

• Le compte-rendu de la séance du 07 avril 2022 est approuvé.

• Ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie en attendant le versement des subventions concernant les travaux de la nouvelle mairie, médiathèque et aménagements extérieurs. Le montant serait de 100 000 € pour un taux de 0.85 % avec des frais de dossier d'un montant de 300€. Elle permettrait de mandater les factures des travaux de voirie à La Bronde vu qu'elles sont en attente de paiement. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ouverture de la ligne de trésorerie telle que présentée.

• Nouvelle tarification des repas de la cantine et portage à domicile

La société SRC a informé par courrier augmenter le tarif des repas fournis suite à l'augmentation de son fournisseur principal. Il est donc proposé d'augmenter de 0.10 € le repas de la cantine pour les enfants et pour les adultes :

- cantine enfant : 3.40 € le ticket (au lieu de 3.30 € actuellement)
- cantine adulte : 4.10 € le ticket (au lieu de 4.00 € actuellement)

Pour le repas portage à domicile, il est proposé une augmentation à la hauteur de celle de SRC, soit 7.90 € (au lieu de 7.60 €)

Après discussion, ces tarifs n'entreront en vigueur qu'à compter du 1^{er} septembre 2022. Le conseil municipal accepte ces augmentations à l'unanimité ainsi que la date de prise en compte des tarifs.

• Personnel communal : forfait annuel mobilité

Ce point a été vu lors de la précédente réunion du 07 avril 2022.

Il est représenté à ce conseil suite à l'impossibilité de présenter la délibération sur l'application Actes.

Il est rappelé que le Conseil municipal, par 11 voix pour et une abstention, avait décidé d'instituer le forfait mobilités durables aux agents concernés à hauteur de 200 € maximum par an.

• <u>Demande du FAVIL 2022 pour travaux de voirie poutres de rive Rue de la Font de Galeye (côté terrain de footbal jusqu'au lotissement de Gaillard)</u>

Monsieur le Maire propose de présenter à la demande du Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local 2022, le devis de l'entreprise Cédric TP pour la mise en place de poutres de rive du côté du terrain de football, afin de consolider la voie n° 13. Le montant des travaux est de 22 700.00 € HT, soit 27 240.00 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce programme de travaux.

• Devis de restauration de la table du conseil :

Monsieur le Maire présente le devis de restauration de la table en bois du conseil. Son montant est de 1 479.44 € HT. Le plateau de la table étant en pin, cette matière est fragile et demande une restauration particulière et de ce fait, coûteuse. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'abandonner le projet.

• Questions diverses :

- Recrutement d'une ATSEM: contact a été pris auprès du Centre de Gestion de la FPT à Albi pour aider la municipalité à ce recrutement. Une fiche d'emploi est diffusée depuis mardi. Après le délai de réponse d'un mois, un 1^{er} tri sera fait parmi les candidatures reçues. Une convocation sera transmise aux candidatures retenues pour un entretien la semaine 25.
- Moto-cross : dimanche 8 mai, compétition de moto-cross. La municipalité offrira deux trophées.
- Fête locale : le devis de sécurité pour la fête au mois d'août est à modifier. Enlever le nom du Comité des fêtes, mettre la Mairie de Navès et sa nouvelle adresse.
- Soirée du 02 juillet 2022 : le comité des fêtes prévoit la distribution des gâteaux sur la commune ce jour-là. En partenariat avec la municipalité qui organisera la soirée Navessolle (grillades), il s'occupera de l'animation. Prévoir des flyers pour en informer la population puisqu'elle ne sera réservée qu'à celle-ci.
- Fête de l'école le samedi 18 juin 2022.
- Mme MERCURI et Mr TREVISAN souhaitent clôturer leur terrain. Ils demandent si la municipalité souhaite toujours garder la parcelle n° 171 jouxtant la leur. Elle décide de conserver la parcelle en vue de pouvoir faire déplacer le poteau télécom pour agrandir le virage et permettre un meilleur croisement entre les véhicules qui empruntent la Rue de Las Goutos.
- Réunion sur la fibre : M CARISTAN, responsable de l'évolution des travaux de la fibre, viendra en mairie le mardi 10 mai à 16h30 pour faire un point sur les travaux et les endroits éligibles à la fibre sur la commune.
- Cathy COSENZA précise qu'elle a assisté à une réunion du CNAS avec la secrétaire.
 Elle informe que peu de demandes ont été sollicitées au CNAS en 2021 par les employés. Cependant, les jeunes adjoints techniques comptent bien en profiter cette année.

La séance est levée à 22h15.